

**Conditions Définitives en date du 29 mars 2011**



**UNEDIC**

**Emprunt obligataire de 1.500.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 2,375% l'an,  
bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de l'Etat français  
et venant à échéance le 31 mars 2014**

émis dans le cadre du Programme d'émission de titres  
(*Euro Medium Term Note Programme*)  
de l'UNEDIC  
d'un montant de 12.000.000.000 d'euros  
pouvant bénéficier de la garantie de l'Etat français

**Souche n° : 2**

**Tranche n° : 1**

Prix d'émission : 99,717%

**BNP PARIBAS  
Crédit Agricole CIB  
HSBC  
NATIXIS**

Co-Chefs de File

**CM-CIC  
DZ BANK AG  
Helaba**

Chefs de File Conjoints

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 1<sup>er</sup> mars 2011 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 11-061 en date du 1<sup>er</sup> mars 2011) qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la "**Directive Prospectus**").

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres (les "**Titres**") pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le Prospectus de Base en date du 1<sup>er</sup> mars 2011 relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur et doivent être lues conjointement avec celui-ci.

Le Prospectus de Base est disponible sur les sites Internet (a) de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (b) de l'Emetteur ([www.unedic.org](http://www.unedic.org)), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

<b>1. Emetteur :</b>	UNEDIC
<b>2. Garantie :</b>	Applicable  Garantie inconditionnelle et irrévocable de l'Etat français conférée en application de l'article 97 de la loi de finances rectificative pour 2010 n°2010-1658 du 29 décembre 2010 et de l'article 1 de l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 16 mars 2011 publié au Journal Officiel de la République française le 18 mars 2011.
<b>3. (i) Souche n° :</b>	2
<b>(ii) Tranche n° :</b>	1
<b>4. Devise :</b>	Euros ("€")
<b>5. Montant Nominal Total :</b>	
(i) Souche :	1.500.000.000 €
(ii) Tranche :	1.500.000.000 €
<b>6. Produit de l'émission :</b>	
(i) Produit brut de l'émission :	1.495.755.000 €
(i) Estimation du produit net de l'émission :	1.494.255.000 €
<b>7. Prix d'émission :</b>	99,717% du Montant Nominal Total
<b>8. Valeur Nominale :</b>	100.000 €
<b>9. Nombre de Titres émis :</b>	15.000
<b>10. (i) Date d'Emission :</b>	31 mars 2011

(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
11. Date d'Echéance :	31 mars 2014
12. Taux d'Intérêt :	Taux Fixe de 2,375% l'an
13. Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
14. Changement de Taux d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non Applicable
15. Option :	Non Applicable
16. (i) Rang de créance :	Senior
(ii) Autorisation d'émission :	Décision du Conseil d'administration en date du 4 novembre 2010 arrêtant les modalités de détermination des caractéristiques de l'émission et autorisant, entre janvier et juin 2011, Vincent Destival, directeur général de l'Emetteur à en arrêter les modalités définitives.
17. Méthode de distribution :	Syndiquée

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

18. Taux d'Intérêt :	2,375% par an payable annuellement à terme échu
19. Dates de Paiement du Coupon :	31 mars de chaque année, non ajusté
20. Montant de Coupon Fixe :	2.375 € pour 100.000 € de Valeur Nominale
21. Montant de Coupon Brisé :	Non Applicable
22. Méthode de Décompte des Jours :	Exact/Exact - ICMA
23. Dates de Détermination du Coupon :	31 mars de chaque année à compter du 31 mars 2012
24. Autres dispositions relatives à la méthode de calcul des intérêts :	Non Applicable

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

25. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :	Non Applicable
26. Montant de Remboursement Final de chaque Titre :	100.000 € par Titre de 100.000 € de Valeur Nominale

**27. Montant de Remboursement Anticipé :**

Montant de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé lors du remboursement pour des raisons fiscales ou en cas d'exigibilité anticipée ou autre remboursement anticipé et/ou méthode de calcul de ce montant (si exigé ou si différent de ce qui est prévu dans les Modalités) :

Se reporter aux Articles 6(d) et 9 du Prospectus de Base

**DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES****28. Forme des Titres :**

(i) Forme des Titres : Titres dématérialisés au porteur

(ii) Etablissement Mandataire : Non Applicable

**29. Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 8(d) :**

Non Applicable

**30. Masse (Article 12) :**

Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :  
M. Laurent Letohic  
9, quai du Président Paul Doumer  
92920 Paris-La Défense Cedex  
France

Les noms et coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :  
M. Benoît Delahaye  
9, quai du Président Paul Doumer  
92920 Paris-La Défense Cedex  
France

Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.

**31. Autres conditions définitives :**

Non Applicable

**PLACEMENT**

32. (i) Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement :
- Co-Chefs de File**  
BNP Paribas  
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank  
HSBC France  
NATIXIS
- Chefs de File Conjointes**  
CM-CIC Securities  
DZ BANK AG Deutsche Zentral-Genossenschaftsbank, Frankfurt am Main  
Helaba - Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale
- (ii) Date du contrat de prise ferme : 29 mars 2011
- (iii) Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Non Applicable
33. Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : Non Applicable
34. Restrictions de vente supplémentaires : Non Applicable

**OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES**

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits ici dans le cadre du programme d'émission de Titres (*Euro Medium Term Notes*) de 12.000.000.000 d'euros de l'UNEDIC.

**RESPONSABILITE**

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'UNEDIC :

Par : Vincent DESTIVAC  
Dûment habilité





## PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

### 1. FACTEURS DE RISQUES

Non Applicable

### 2. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS :

- |   |   |
|---|---|
| (i) (a) Admission aux négociations :  | Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 31 mars 2011 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte). |
| (b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : | Non Applicable  |
| (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :   | 2.800 €   |
| (iii) Publication supplémentaire du Prospectus de Base et des Conditions Définitives :  | Non Applicable  |

### 3. NOTATIONS

- |             |  |
|-------------|--|
| Notations : | L'Emetteur a fait l'objet d'une notation AAA par Standard & Poor's Rating Services, Aaa par Moody's Investors Service et AAA par Fitch Ratings.  |
|             | Chacune de ces agences est établie dans l'Union Européenne et a demandé l'enregistrement prévu par le Règlement (CE) 1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 Septembre 2009 sur les agences de notation. |
|             | Les Titres à émettre devraient faire l'objet de la notation suivante :   |
|             | S&P : AAA  |
|             | Moody's : Aaa  |
|             | Fitch : AAA  |

### 4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente" du Prospectus de Base, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

## 5. RAISONS DE L'OFFRE

Raisons de l'offre : Se reporter au chapitre "*Utilisation des fonds*" du Prospectus de Base

## 6. RENDEMENT

Rendement : 2,474% l'an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

## 7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0011029602

Code commun : 061154507

Dépositaire : Euroclear France en qualité de dépositaire central

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable

Livraison : Livraison contre paiement

Nom et adresse de l'Agent Payeur initial désigné pour les Titres : **BNP Paribas Securities Services**  
Les Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcardère  
93500 Pantin  
France

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : Non Applicable